

# GARDERIE PÉRISCOLAIRE



## 1 - FONCTIONNEMENT

**La garderie est ouverte les lundis, mardis, jeudis et vendredis, à partir de 7h30 et jusque 18h30 (goûter fourni par la mairie)**

Après 18h30, en cas de retard exceptionnel, nous vous demandons de prévenir le personnel au 06.70.94.76.11, afin que celui-ci prenne les dispositions nécessaires.

ATTENTION : 5,00 € par ¼ d'heure de retard après 18h30, seront réclamés aux parents. Toutefois, les retards justifiés seront examinés au cas par cas.

## 2 - INSCRIPTION ET PAIEMENT

L'inscription se fait en mairie ou via le portail "BL-Enfance".

Le paiement peut s'effectuer soit :

- o Par chèque libellé à l'ordre de Famille et Enfance Vendeville
- o Par carte Bleue via le portail "BL-Enfance" sur <https://mairie-vendeville.fr>

La facture sera transmise à la famille à mois échu.

Les tarifs sont établis avec le Quotient Familial.

Tout **changement de situation** devra être **immédiatement signalé en Mairie** (numéro de téléphone, personne habilitée à venir chercher l'enfant ...).

En cas de garderie occasionnelle, pour accueillir au mieux vos enfants, il est vivement recommandé de les inscrire au préalable.

## 3 - VIE A LA GARDERIE

Les enfants sont accueillis dans leurs garderies respectives par les agents communaux et les animateurs dès 7h30 et jusque 18h30. Le soir, ils profitent d'un temps de convivialité autour d'un goûter fourni par la commune.

Les enfants ont la possibilité de choisir des activités en autonomie, proposées par les animateurs. Ils sont disponibles et à l'écoute de chaque enfant pour permettre un accueil individualisé : discussion jeux, lecture, jeux de société.

Un échange avec les parents sera privilégié lors du départ de l'enfant.

Les garderies sont des lieux de détente, malgré tout les enfants doivent y respecter des règles de bonnes conduites et de politesse.